

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 8 juillet 2021
18h00 à la salle des fêtes de Bletterans**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Christine Petitjean, Caroline Médigue.

Excusés : Chantal Perreaut, Maxime Mathis, Richard Brusa (pouvoir à Claude Pierrel), Christine Petitjean, Nicolas Jacquier (pouvoir à Jean Camus), Tantely Brun, Caroline Médigue.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- le recrutement d'un Directeur Général des Services – DGS.

1. Validation du compte rendu de la séance du 17 juin 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales.

Commission « Economie commerce » du 22 juin 2021 : discussion sur la préparation et l'organisation du forum des opportunités artisanal et commercial qui aura lieu le 20 novembre 2021. La commission va établir le listing des locaux libres sur la commune lors de la prochaine réunion du 12 juillet, et la répartition des tâches.

Le 19 juillet se tiendra le COPIL du forum en présence de Claire CARDINAL – la Fabrique à Entreprendre, Philippe RENARD du l'UCIA, Arnaud GUERIN – Horizon Immobilier, Caroline LEBAILLIF – Office Intercommunal de Commerce.

Jérôme LAMONICA indique que lors des conseils municipaux, il y a trop peu de retours sur ce qui se passe à la CCBHS. A chaque conseil communautaire, il est possible lors du conseil municipal suivant de proposer un compte rendu du conseil communautaire. A savoir que tous les conseillers municipaux sont destinataires des comptes rendus des différentes commissions de la CCBHS.

Le maire fait un état des différents sujets d'actualité au niveau de la CCBHS qui ont pour la plupart déjà été évoqué en Conseil :

- o Loi mobilité avec le transfert de la compétence mobilité à la CCBHS, à l'exception des transports scolaires,
- o Projet EPAGE – opérationnel au 1^{er} juillet 2022, le siège social sera à la CCBHS de Bletterans,
- o Pays Lédonien avec la présentation du CRTE – projet dans le cadre de la transition écologique – les projets de Bletterans sont inscrits dans le CRTE. A l'avenir, le risque est que seuls les projets inscrits pourront être subventionnés.
- o Validation du SCOT 2 –avec les orientations de développement et projet de territoire à l'échelle du Pays Lédonien.
- o A ce jour, pas de PLU Intercommunal– certaines communes se sont opposées au projet.

Le Maire indique qu'il sera fait un point sur les différents dossiers avec la CCBHS lors des conseils.

3– Modification de la fiscalité – taxe foncière pour les propriétés bâties – TFPB.

Claude PIERREL expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331-63 du même code.

En effet, la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances de 2020) a apporté des modifications au dispositif d'exonération temporaire. Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de la TFPB ; une partie du revenu de cette taxe a été transférée à la commune pour pallier la suppression de la taxe d'habitation (TH).

Afin de permettre aux contribuables qui ont fini les travaux de leurs maisons d'habitation de conserver l'exonération temporaire de l'ancienne part départementale transférée à la commune, la loi fixe un minimum d'exonération pour l'ensemble de la nouvelle base globale (département et commune) à hauteur de 40 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 – Point budgétaire au 30 juin 2021.

Comme chaque trimestre, il est présenté au Conseil Municipal le suivi budgétaire afin de comparer les prévisions et leurs réalisations. Il est constaté au niveau des dépenses, compte tenu des corrections liées à la mensualisation des charges payées annuellement (assurances, contrats de maintenance, etc....) une baisse significative.

En effet, il est à remarquer un écart provisoire positif de 32 682 €. Cet excédent est dû en particulier au non remplacement du Secrétaire Général, alors que nous avons prévu son financement.

A signaler que nous avons débloqué prématurément les emprunts pour les travaux place du Colombier et la Gendarmerie du fait des conditions très avantageuses des taux, ce qui génèrera une anticipation des remboursements des intérêts.

En ce qui concerne les recettes, on remarque un écart défavorable à hauteur de 41 127 € dû en particulier à la surestimation de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Nous avons anticipé son augmentation, laquelle en tout état de cause, interviendra dans le prochain exercice (pour le dépassement des 1 500 habitants).

Globalement, nous sommes en quasi équilibre entre le budget au semestre et la réalisation pour cette même période.

Le Maire remercie la commission finances pour son travail et Claude PIERREL pour cette présentation qui traduit la bonne gestion des comptes.

5 – Assurance des élus.

Le Maire explique que les conseillers municipaux doivent souscrire à un contrat qui permet de bénéficier de garanties liées à la fonction d'élu : responsabilité personnelle, protection juridique, accidents corporels.

Cette souscription doit être prise individuellement par chaque élu.

6 – Recrutement saisonnier pour services techniques.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en raison des congés des agents en place) à savoir l'entretien des espaces verts, l'entretien du cimetière ainsi que toutes autres tâches inhérentes au service technique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide à ce titre de créer 3 emplois d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique à temps complet et seront affectés aux tâches suivantes : entretien des espaces verts, du cimetière et toutes tâches inhérentes au service technique.

Les agents ainsi nommés sont :

Aurélien PARIS du 28/06 au 9/07/2021

Matthias FERRAND du 5/07 au 30/07/2021

Valentin CURCIO du 2/08 au 27/08/2021

7 – Adhésion Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler l'adhésion de la Commune de Bletterans à la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, valide l'adhésion 2021 de la Commune de Bletterans à la Fondation du Patrimoine.

L'adhésion annuelle d'une population de moins de 2000 habitants est de 120 € (cent vingt euros).

8 - Recrutement d'un Directeur Général des Services - DGS

Le Maire propose de lancer le recrutement d'un DGS. Il fait la lecture de la fiche de poste qu'il souhaite faire valider par l'ensemble des conseillers municipaux avant l'envoi au Centre de Gestion du JURA pour publication.

Le Maire indique qu'il a eu des échanges avec Cécile BUGAUD sur ce point et qu'elle lui a indiqué ne pas souhaiter prendre ce poste de DGS. Le Maire remercie Cécile BUGAUD d'assurer l'intérim et salue son bon travail.

L'annonce sera en ligne sur le site « Emploi Territorial » jusqu'au 31 août 2021.

La durée de travail sera de 39 heures, avec des RTT.

9 – Inauguration rue Louis XIV le Grand – 4 septembre 2021.

Le 4 septembre, la commune organise l'inauguration de l'espace de mémoire, puis l'inauguration de la grande rue.

A 17h00 : cérémonie avec lecture d'un « ancien » troisième, exposition de voitures anciennes, exposition du collège, et animation l'après-midi avec les échassières.

A 19h00 sur la place de la Mairie : jeux de lumière, feux d'artifice et concert avec IVANOV.

10 - Questions diverses.

- Dominique Méan propose de prévoir une réunion la semaine prochaine afin de faire le point sur les animations, et sur la communication de ces manifestations.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 31 août 2021 à 19h00, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Delphine Vuillermoz,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,

Nicolas Jacquier,